

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juillet 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique d'un immeuble d'habitation « Clos d'Ouchy », chemin de Beau-Rivage 16

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans ce projet, un espace fermé très bien situé près de l'entrée est prévu. Néanmoins, le nombre de places ne correspond pas aux exigences du PGA. Nous demandons donc que ce local soit agrandi pour répondre aux exigences de la loi.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente